

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Comment trouver son décret de naturalisation publié au Journal officiel ?

Les décrets de naturalisation, publiés au Journal officiel depuis 1924, sont téléchargeables sur le site Légifrance.

Attention

Cette page indique comment trouver un décret de naturalisation française. La procédure est différente si vous avez fait une déclaration de nationalité française par mariage, ascendant de français, frère ou sœur de Français.

Nationalité française

Déclaration ou naturalisation

Mariage avec un Français

Ascendant (parent ou grand-parent) d'un Français

Frère ou sœur d'un Français

Naturalisation

Nationalité française d'un enfant

Enfant né en France de parents étrangers

Enfant adopté

Enfant recueilli

Réintégration dans la nationalité française

Par déclaration

Par décret

Perte de la nationalité française

Perte volontaire

Déchéance, retrait ou annulation

Vous devez télécharger votre décret de naturalisation sur le **site Légifrance**.

Pour le télécharger, vous avez besoin de **sa date de publication au JO**.

Depuis le 1^{er} février 2023, la date de publication au JO du décret de naturalisation est communiquée sur votre compte personnel.

Avant le 1^{er} février 2023, l'administration envoyait par courrier et/ou par mail l'ampliation du décret de naturalisation mentionnant la date de signature et la date de publication au JO du décret. Si vous ne disposez plus de l'ampliation, vous pouvez demander la communication de ces informations au ministère de l'intérieur, par courrier ou par mail :

Où s'adresser ?

Ministère de l'intérieur – Naturalisation

Par courrier

Ministère de l'intérieur

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

DIRECTION DE L'INTÉGRATION ET DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ

Sous-direction de l'accès à la nationalité française

12 rue Francis-le-Carval

44404 REZÉ CEDEX

Par mail

sdanf-accueil@interieur.gouv.fr

sdanf-brupi-preuve-nat@interieur.gouv.fr (pour toute preuve de nationalité française)

La procédure de téléchargement varie selon la date de publication du décret :

Dans l'encart « Rechercher un JO », indiquer la date de publication du JO recherché

Sur la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **Extrait du Journal officiel contenant les informations nominatives (accès protégé)**

Résoudre le captcha (il s'agit d'un petit calcul simple qui permet de sécuriser l'accès à la page)

Cliquer sur la mention « Télécharger le document »

Aucune procédure supplémentaire n'est nécessaire pour donner une valeur juridique à votre décret de naturalisation.

Ainsi, une copie certifiée conforme n'est pas nécessaire.

En effet, ce document (fichier pdf) a fait l'objet d'une signature électronique authentifiée.

• Chercher un Journal officiel (JO)

Dans l'encart « Rechercher un JO », indiquer la date de publication du JO recherché

Sur la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée)**“

Résoudre le captcha (il s'agit d'un petit calcul simple qui permet de sécuriser l'accès à la page)

Cliquer sur la mention « Télécharger le document »

Aucune procédure supplémentaire n'est nécessaire pour donner une valeur juridique à votre décret de naturalisation.

Ainsi, une copie certifiée conforme n'est pas nécessaire.

En effet, ce document (fichier pdf) a fait l'objet d'une signature électronique authentifiée.

- [Chercher un Journal officiel \(JO\)](#)

Dans l'encart « Rechercher un JO », indiquer la date de publication du JO recherché

Sur la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée)**“

Résoudre le captcha (il s'agit d'un petit calcul simple qui permet de sécuriser l'accès à la page)

Cliquer sur la mention « Télécharger le document »

À noter

Ce document (fichier pdf) n'a pas fait l'objet d'une signature électronique authentifiée. En effet, la signature électronique authentifiée s'applique aux Journaux officiels publiés depuis le 2 juin 2004. Ce document peut être authentifié uniquement lors d'une demande de légalisation du document destiné à être présenté à une autorité d'un pays étranger.

- [Chercher un Journal officiel \(JO\)](#)

Dans l'encart « Rechercher un JO », indiquer la date de publication du JO recherché

Sur la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **Journal officiel de la République française. Lois et décrets. Numéro complémentaire (version papier numérisée)**“

Résoudre le captcha (il s'agit d'un petit calcul simple qui permet de sécuriser l'accès à la page)

Cliquer sur la mention « Télécharger le document »

À noter

Ce document (fichier pdf) n'a pas fait l'objet d'une signature électronique authentifiée. En effet, la signature électronique authentifiée s'applique aux Journaux officiels publiés depuis le 2 juin 2004. Ce document peut être authentifié uniquement lors d'une demande de légalisation du document destiné à être présenté à une autorité d'un pays étranger.

- [Chercher un Journal officiel \(JO\)](#)

Dans l'encart « Rechercher un JO », indiquer la date de publication du JO recherché

Sur la page qui s'affiche, cliquer sur le lien **Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée)**“

Résoudre le captcha (il s'agit d'un petit calcul simple qui permet de sécuriser l'accès à la page)

Cliquer sur la mention « Télécharger le document »

À noter

Ce document (fichier pdf) n'a pas fait l'objet d'une signature électronique authentifiée. En effet, la signature électronique authentifiée s'applique aux Journaux officiels publiés depuis le 2 juin 2004. Ce document peut être authentifié uniquement lors d'une demande de légalisation du document destiné à être présenté à une autorité d'un pays étranger.

- [Chercher un Journal officiel \(JO\)](#)

Les Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) conservent les dossiers de naturalisation.

Un mode d'emploi vous aide à rechercher le décret de naturalisation.

Vous devez créer un compte pour réserver le document à partir de votre espace personnel.

Avant tout déplacement, vous devez attendre la réponse des Archives nationales.

- [Archives nationales : accédez à votre espace personnel](#)

Téléservice

Où s'adresser ?

[Archives nationales](#)

À savoir

Les décrets de naturalisation sont publiés au JO depuis 1924.

Et aussi...

- [Nationalité française](#)
- [Naturalisation française par décret](#)

Pour en savoir plus

- [Recherche d'un dossier de naturalisation aux Archives nationales](#)

Source : Ministère de la culture

Et aussi...

- [Nationalité française](#)
- [Naturalisation française par décret](#)

Plus



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](#)